

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 65 - Octobre-Novembre 2006

### EDITO

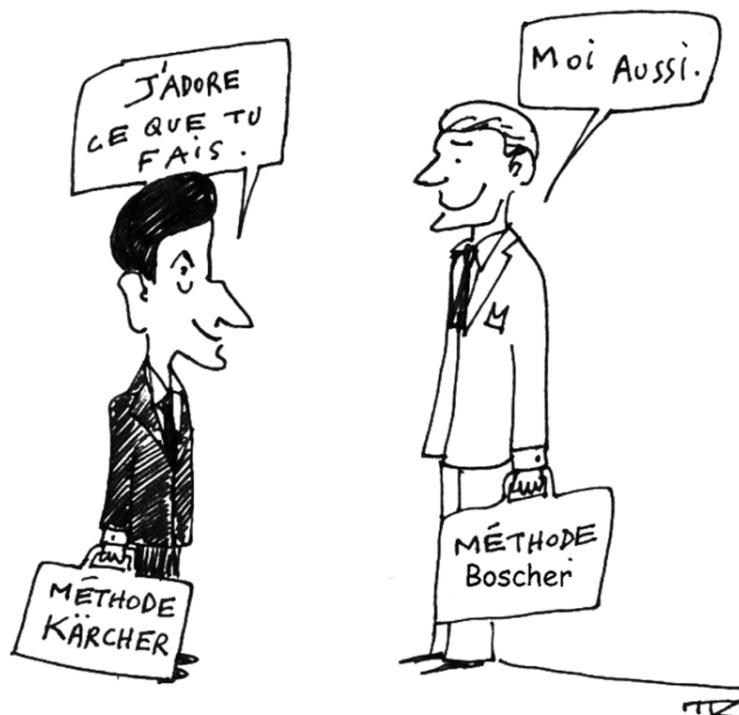
# De ROBIEN, aux Transports !

Comme il a dû se faire violence le sinistre de l'Education nationale pour revenir sur la mise au pas d'un formateur, la sanction à l'encontre d'un inspecteur. Lui qui rudoie les enseignants, pousse les parents à repérer les pédagogues globalophiles.

C'est si facile, à l'instar de son alter ego de l'Intérieur, de faire des effets de manche et d'annonce, de pseudo-s'appuyer sur des recherches scientifiques, de jeter des statistiques (comme on jette des cacahouètes) à une opinion publique tellement sondée, qu'elle en a avalé tous les baromètres des instituts.

On kär-boscher\*-ise les esprits, on déplore, on invective, on remonte les bretelles. Un vocabulaire martial, guerrier est omniprésent : il est question de

croisades, de conflits, d'acharnement à l'insécurité dans les quartiers épidermiques, pour démanteler les 35 h...Il est



question d'un Grenelle de la sécurité, d'un plan Marshall pour les banlieues. Le climat se durcit en un système " répressionnaire " chronique où le gouvernement, sur n'importe quel sujet, nous bombarde d'injonctions, soulève, remet à sa guise des couvercles de plomb, orchestre l'électorale symphonie de la " Peur sur nos villes, nos campagnes et nos frontières ". Et en face, de l'autre côté du périph politicien, on aiguise les polémiques en attendant la désignation de the candidat-e.

Bon, nous, dans nos panoplies de panelisables, on se recroqueville en chien de fusil contre un horizon de grisailles ou on continue à résister en construisant des petits anticyclones des Açores ?

Marc LE ROY

\* Boscher, du nom de la méthode de lecture préférée de De ROBIEN (Ndlr)

### SOMMAIRE

- |   |  |
|---|--|
| P. 1 : - Editorial. De ROBIEN, aux transports.                                    | - Refusons ensemble la modification des décrets de 1950. |
| P. 2 : - Une section 1 <sup>er</sup> degré Cgt-Euc'action dans le var.            | P. 5 : - Election au C.A. d'octobre 2006.                |
| P. 3 : - 1 <sup>er</sup> Degré : CAPD des Instituteur-trices et P.E. 06...        | - Quelques résultats.                                    |
| - Notation, barèmes...  | - Brèves.  |
| - Action maternelle.  | P. 6 : - Brèves.   |
| - La Cgt-Educ'Action dans le 1 <sup>er</sup> degré 06.                            | - Audits ministériels.                                   |
| - Permutations nationales.  | P. 7 : - Contractuel-le-s : passage en CDI               |
| P. 4 : - Brèves.  | - Brèves.  |
| Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT | P. 8 : - Contacts, adhésion, cotisations.                |

Résultats aux élections dans les Conseil d'Administration :  
Progression importante de la Cgt-Educ'Action

## IUFM: La Cgt-Educ'Action

présente pour la première fois une liste au Conseil d'Administration

**Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !**

# Une section 1<sup>er</sup> degré

## CGT EDUC'ACTION DANS LE VAR

### *Pourquoi la CGT dans le 1<sup>er</sup> degré ?*

L'action syndicale n'est efficace que si elle est collective et massive, et cela est particulièrement vrai aujourd'hui où les attaques ne sont pas adressées exclusivement à l'Education Nationale, mais à tout le service public, à tous les salariés et même à l'en-

semble des citoyens. Ce n'est pas avec une vision corporatiste que l'on peut faire des propositions de transformation efficace du système mais bien en envisageant la globalité de la société, ce qui n'empêche pas les syndicats de remplir aussi leur mission de

défense du personnel. Seule une confédération syndicale est à même de peser. Les positions des autres confédérations syndicales ne nous satisfont pas, alors que la CGT est en pleine extension de son champ d'action et de syndicalisation.

### *Nos actions de septembre*

Les ½ journées d'info syndicale : 23 sept à Draguignan-30 sept à Toulon :

- Nous avons beaucoup parlé des **EVS** :

Nous ne voulons pas d'emplois précaires. Recrutons plutôt des secrétaires de direction pour les tâches administratives, des éducateurs spécialisés pour aider à l'intégration des élèves ayant un handicap ; soyons aussi inventifs pour créer de véritables métiers. 450 écoles dans le département ont fait la demande d'EVS. Cela veut dire qu'il y a un véritable besoin. Mais ce besoin est-il satisfait grâce à ces emplois précaires ? La bonne volonté de ces personnels n'est pas en cause, mais d'une part ils n'ont pas forcément la formation adaptée à leurs fonctions actuelles ; d'autre part il est difficile de s'investir quand on n'a aucune perspective à moyen ou long terme, et enfin le fossé entre leur statut et le nôtre crée un malaise certain au sein des équipes éducatives. N'hésitez pas à nous envoyer des informations et/ou vos remarques par rapport à *ce qui se passe depuis la rentrée.* \*

D'autre part, il est bien spécifié dans la loi concernant les EVS que leurs missions ne doivent pas remplacer celles pour lesquelles il existe déjà des personnels Education Nationale. Est-ce toujours le cas ? Par exemple : La confusion entre EVS et AVS et le manque d'AVS : le ministère n'est pas clair quant à la distinction entre Emplois de vie scolaire et Auxiliaires de vie scolaire. Les EVS sont censés apporter un soutien à l'équipe pédagogique alors que les AVS apportent une aide directe à l'enfant. Une confusion des rôles susceptible de porter préjudice aux élèves en situation de handicap d'autant que le nombre d'AVS est d'ores et déjà trop restreint.

Quant à l'emploi, nous sommes liés aux décisions des Conseils d'Administration des collèges ou lycées qui sont les employeurs (cf article sur le CA de St Maximin). Comment les recrutements ont-ils été effectués ?\*

D'autre part nous nous sommes penchés sur les contrats d'EVS quant à leur paye, la durée de leur contrat... Apparemment l'Académie privilégie les CAE au détriment des CAV.

Nous avons obtenu une audience à l'IA au sujet des EVS notamment. Si vous avez quelques questions ou points à soulever auprès de l'IA, faites nous les parvenir. \*

Nous avons parlé des **PE2 en stage filé** dans les écoles :

Certaines écoles " bénéficient " du soutien d'un professeur des écoles stagiaire pour un quart de décharge pour permettre d'effectuer les charges de direction plus sereinement ; ou bien pour permettre à un enseignant de l'école de suivre un stage filé tout le long de l'année. Concrètement comment cela se passe-t-il dans les écoles ?

Dès la rentrée les PE stagiaires sont " balancés " sans formation sur une classe et avec le seul soutien des enseignants volontaires et bénévoles qui le veulent bien.

Pour les directeurs et équipes enseignantes :

- Il s'agit encore de " rogner " sur des postes budgétaires.

- Donc aucune pérennité assurée du système.

- Une charge de travail supplémentaire en tant que " formateur ".

- Pour ceux qui n'ont pas choisi le stage filé, une proposition de formation continue encore en baisse.

Pour les PE stagiaires :

- Aucune garantie d'être plus soutenus par les profs et les IMF qui ont leurs cours à assurer et plusieurs stagiaires à suivre : pas de temps payé supplémentaire.

- Parfois présentés comme des stagiaires aux parents et aux élèves eux-mêmes !

- Difficultés logistiques pour photocopier à l'avance (n'étant pas sur place les autres jours), parfois de nombreux services de récréation à assurer dans une journée !...

- Il ne faudrait pas reporter les problèmes des uns sur les autres : Ne pas charger les PE stagiaires de tous les services de récréation comme c'est parfois le cas, ils ont eux aussi besoin de prendre des poses, de faire des photocopies ... Certains IEN demandent de ne pas donner de services de récréation aux TRS étant un quart de temps sur l'école.

Il nous paraît important d'en faire autant pour les PES.

N'hésitez pas là non plus à nous dire comment cela se passe dans les écoles du côté des équipes enseignantes.\*

- Nous avons parlé de **la présence de la CGT Educ'Action dans les écoles.**

Notre **journal bimensuel** est envoyé dans toutes les écoles depuis un an. Tous les enseignants le savent-ils ? Le contenu vous intéresse-t-il ? Des propositions peuvent être faites. Des billets d'humeur peuvent nous être envoyés pour publication éventuelle. \*

La CGT Educ'Action dans le 1<sup>er</sup> degré Var existe depuis l'année dernière. C'est pourquoi nous n'avons pas eu le temps de constituer des listes pour les élections en CAPD.

Cette année, nous avons une décharge syndicale pour le 1<sup>er</sup> degré. Sandrine BLONDY peut venir dans votre école à votre demande un mardi.\*

Nous envoyons une **lettre Internet aux écoles** pour vous informer plus rapidement quant à notre actualité, ceci sur toutes les boîtes mails officielles des écoles. Si vous ne la recevez pas, si vous utilisez plus facilement une autre adresse ou si un enseignant désire la recevoir sur une boîte mail personnelle signalez-le-nous. \*

**Notre présence à l'IUFM :**

Sandrine BLONDY fait une permanence à l'IUFM tous les mardis entre midi et 14h. Venez lors d'un de vos stages ou si vous travaillez sur Draguignan. Cela nous permet d'avoir le point de vue des stagiaires sur la formation initiale, les stages filés...

-----  
\* Toute correspondance doit être adressée à : CGT EDUC'ACTION 1er degré - Union Locale CGT - Bourse du Travail - Rue Cisson - 83300 Draguignan - ou à [sden.cgt.1d.var@free.fr](mailto:sden.cgt.1d.var@free.fr) - ou au 06 11 77 62 69 de préférence le mardi

# CAPD des Instituteur-trices et P.E. 06... Notation, barèmes...

La Cgt-Educ'Action a obtenu de l'I.A. 06 un groupe de travail sur le barème et la notation qui devrait se réunir courant novembre.

Au moment où cet article est écrit, nous ne connaissons bien entendu pas les résultats de ce groupe de travail, mais pour la Cgt-Educ'Action la réunion de ce groupe de travail est déjà une avancée sur un dossier que nous portons seuls, suivis assez mollement par nos partenaires syndicaux.

Rappelons les faits :

Il y a de cela un an, la Cgt élaborait un dossier adressé à l'I.A. et publié dans notre presse, démontrant les inégalités flagrantes existantes au niveau de la notation avec toutes les conséquences que cela peut avoir tant sur les promotions que sur le barème de mutation intra-départemental...

Ces inégalités étant essen-

tiellement dûes à la manière dont les IEN notaient, dans ou hors de la grille de notation fixée par l'I.A. (vous savez cette célèbre grille de notation qui est censée ne pas exister... mais que tout le monde connaît...). Ces inégalités allant s'accroissant au fur et à mesure où les personnels avancent dans les échelons.

Vous pourrez trouver ce dossier sur notre site en téléchargeant le bulletin Flash n° 62.

Nous pouvons aussi vous l'adresser si vous les souhaitez. Demandez le à [sden1d06@free.fr](mailto:sden1d06@free.fr) ou à Sden-Cgt 1<sup>er</sup> degré 4 Place St François 06300 Nice ou en téléphonant au 06.63.57.64.72

Rappelons que près des 2/3 des collègues qui sont parties à la retraite à la dernière rentrée ne sont pas partis au 11<sup>ème</sup> échelon !

Entre un(e) collègue qui

serait passé(e) constamment au Grand Choix et celui ou celle qui serait passé(e) constamment à l'ancienneté la différence est de 10 ans au 11<sup>ème</sup> échelon ! Excusez du peu. Même si cette situation est exceptionnelle les différences dépassent très souvent les 5 ans... Et nous ne parlons même pas de la hors classe!

A cela s'ajoute le "croisement" des collègues issus(es) du corps des instituteurs-trices et ceux issus(es) directement de celui des P.E.. Aucun de ces derniers(es) ne pouvait cette année passer au 8<sup>e</sup> échelon au Grand choix (du fait de la différence d'ancienneté).

Pour la Cgt-Educ'Action il ne saurait être question de diviser les collègues. Quelques principes :

Nous demandons :

Le passage de toutes et tous au rythme le plus rapide (grand

choix actuel). Et que l'on ne nous dise pas que c'est impossible... Les Inspecteur-trice-s l'ont bien obtenu pour leur corps !!!

La possibilité pour tous les collègues ayant atteint le 10<sup>ème</sup> échelon et ayant une carrière dépassant les 26 ans de terminer au 11<sup>e</sup> échelon de son corps.

Le barème de promotion est un barème national, nous sommes conscients que l'Inspecteur d'Académie a une marge de manoeuvre limitée, reste qu'il se doit de rendre le système actuel le moins "injuste" possible. Nous ferons lors du Groupe de Travail des propositions pour aller dans ce sens. D'autre part le barème de mutation intra départemental est lui de son ressort ! Il faut que la note disparaisse de ce barème.

Yvon GUESNIER

## Action maternelle

Les écoles qui se sont engagées dans l'action dite du " moins 1 " lancée par le Collectif " Touche pas à l'école maternelle " ont vu leur combat assez facilement mené. Les effectifs ont eu tendance à baisser tout seuls, sauf dans quelques écoles atypiques.

Surprise ! Surprise pour l'Inspecteur d'Académie, à qui il manque carrément 700 élèves

d'âge, élèves d'école maternelle. 700 élèves c'est environ 1 à 2 élèves de moins par classe maternelle. Notre département a connu lui aussi, contrairement à d'autres années, une baisse démographique et un seuil migratoire normal. Les enfants du baby boom arrivent au CP, et pour les enfants nés en 2003, le fléchissement est certain ! Voire 2004 !?

Que va donc faire notre Inspecteur d'académie ?

- Des classes maternelles de 25-26 élèves dans tout le département
- Scolariser à fond les 2 ans ? (ce n'est plus la mode aujourd'hui, excusez -moi ce n'est plus la priorité : nationalement le pourcentage de scolarisation des 2 ans est passé de 33% à 20%)
- Supprimer des postes pour compenser les postes à rendre au Ministère ? A lui ou à vous de choisir ? Aidons-le dans son choix en nous mobilisant pour qu'enfin nous ayons un nombre d'élèves décent pour travailler dans nos classes maternelles.

Elisabeth CARON



## La Cgt-Educ'Action dans le 1<sup>er</sup> degré 06, c'est :

- Des élu-e-s en CAPD: Leila SAIMI, Yvon GUESNIER, Eve NOAILLY.

- Des représentant-e-s au Comité Technique Paritaire Départemental et au Conseil Départemental de l'Education Nationale: Marc LE ROY, Elisabeth Caron.

- Une présence 2 fois par semaine à l'IUFM centre Stephen LIEGEARD (le mardi et le vendredi midi).

- Une permanence le mercredi

matin dans nos locaux Ud-Cgt 4 Place St François 06300 Nice (tél:08.73.68.08.50)

- Un Numéro de téléphone 06.63.57.64.72 pour tous renseignements

- Une lettre internet qui paraît régulièrement avec toutes les infos administrative et syndicales dont vous pouvez avoir besoin (pour vous y abonner adressez un mail à [sden1d06@free.fr](mailto:sden1d06@free.fr) ou téléphonez nous).

- N'hésitez pas à nous contacter.

## Permutations nationales

Beaucoup de changement cette année au niveau des barèmes. A l'heure où nous mettons sous presse la circulaire n'a toujours pas paru au BO. Dès qu'elle aura paru, nous publierons un dossier sur notre site internet : <http://sden1d06.free.fr/>.

Voici le calendrier prévisionnel de ces permutations :

Ouverture du serveur : 23/11/06

Fermeture du serveur : 13/12/06

Date limite du retour des confirmations de demande avec les pièces justificatives: 10 janvier 2007

Date limite pour les demandes de modification et d'annulation: 23 février 2007

Fin mars: Résultats...

## Face à la mondialisation libérale la résistance syndicale s'organise



Cette semaine est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire du mouvement syndical international. En effet c'est à VIENNE que les deux plus importantes organisations syndicales (La CISL(1), issue d'une scission de la FSM(2) et dont faisaient partie FO et la CFDT, et la CMT(3) dont faisaient partie la CFTC) ont tenu en début de semaine leurs congrès respectifs de dissolution.

Rejointes par des confédérations indépendantes (dont la CGT qui avait quitté la FSM en 95) elles ont fusionné au cours d'un congrès fondateur du 1er au 3 novembre en créant la C.S.I. (CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE). Cette nouvelle confédération forte de 190 millions de salarié-e-s issu-e-s de 360 syndicats de 150 pays a pour objectif de "construire des stratégies syndicales mondiales pour contrer celles du capitalisme", "d'opposer au capitalisme sauvage un front uni".

Voilà de quoi nous donner un peu d'espoir face au rouleau compresseur de la pensée unique que nous subissons quotidiennement. (en en relativisant quand même la portée, rappelons nous la position pro-traité européen de la CSE - Confédération Syndicale Européenne - dont fait partie la CGT depuis 1999).

-----  
(1) Confédération Internationale des Syndicats Libres née en 1949 d'une scission de la FSM (début de la guerre froide, la CISL aurait été "sponsorisée" par les Etats Unis). Confédération de tendance réformiste et laïque.

(2) Fédération Syndicale Mondiale fondée en 1945 (la CGT faisant partie des membres fondateurs). Vite devenue une fédération "communiste" essentiellement présente dans les pays de l'est et dans le tiers monde. Compterait environs 42 millions de salarié-e-s.

(3) Confédération Mondiale du Travail créée en même temps que la FSM par les syndicats chrétiens.

**Vous trouverez plus d'informations sur la naissance de la CSI sur le site de la CGT <http://www.cgt.fr>.**

# Refusons ensemble la modification des décrets de 1950

Le ministère de l'Education a communiqué aux organisations syndicales le projet de modification des décrets 50-581, 50-582, 50-583 du 25.05.1950. Décrets qui réglementent les obligations de services des certifié-e-s et des agrégé-e-s.

Ce projet de modification des décrets peut apparaître comme une simple réforme des obligations de service des enseignant-e-s du second degré, mais il s'agit bien d'une remise en cause tous azimuts :

- du statut général de la Fonction publique et, par conséquent, des statuts particuliers des enseignant-e-s du second degré,
- de la qualification des personnels,
- de la qualité du service public.

En effet, que penser :

- de la généralisation de la flexibilité géographique pour tous. Enseigner dans 2 ou 3 établissements deviendrait la règle !

- du glissement vers la bivalence pour tous et toutes au nom de la rentabilité financière. *La possibilité pour l'enseignant-e de dispenser un enseignement dans une autre discipline " de la manière la plus conforme aux compétences "*.

- de la prime à la compétence pour les collègues qui seraient titulaire d'une mention complémentaire.

- de la possibilité de se voir attribuer des heures définies localement dans le service, sans garantie statutaire, sans principe

de traitement égalitaire des différentes missions mais liées au choix du projet d'établissement, par l'intermédiaire du conseil pédagogique par exemple. *Ne serait-ce pas là la mise en place d'une certaine forme de " cour " autour de certains chefs d'établissements !*

- de l'augmentation des maxima de service pour les enseignant-e-s qui enseignent plus de 8 heures dans des divisions ou groupes de moins de 20 élèves. *La notion de " groupe " qui apparaît dans ce projet de décret permettra au ministère de récupérer des milliers d'heures !*

- de la suppression des heures de décharges statutaires. *Qui entraînera un alourdissement des charges de travail et la généralisation du bénévolat. D'autre part, le ministère qui veut là aussi récupérer des moyens, le fait au détriment de nos conditions de travail et de la qualité des enseignements.*

Enfin pour plus de détails, je vous laisse consulter le projet de modification sur notre site ou sur celui du ministère.

**Ces modifications représentent d'après le ministère, une économie budgétaire de 3600 ETP (emploi temps plein) dans le cadre de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances).**

Les décrets du 25 mai 50 sont la colonne vertébrale du statut national des professeurs de l'enseignement secondaire !

- Les remettre en cause, c'est :
- supprimer toutes nos protections !
  - développer la précarisation

et la déréglementation pour tous,

- pouvoir être affecté sur un groupe d'établissement et non plus sur un établissement,

- perdre du pouvoir d'achat (jusqu'à 8% du salaire) et accroître la charge de travail des enseignants.

- Pour les professeurs de lycées professionnels l'éclatement du statut de 2000 des PLP, par l'annualisation et la polyvalence.

La modification des décrets de 50, c'est une nouvelle dégradation de nos missions et de la qualité de notre enseignement dont les élèves seront les premières victimes.

Les milliers de suppression de postes d'enseignants annoncées par DE ROBIEN ne faisaient qu'anticiper cette modification du décret. Cette modification est déjà actée au niveau du budget de l'année 2007.

Mais nous ne devons pas baisser les bras. Souvenons-nous, en 2000 les PLP ont réussi à faire annuler la modification du décret qui réglementait leurs obligations de service.

Aussi nous vous engageons à vous réunir lors de réunions prises sur l'heure syndicale afin de décider des moyens à mettre en œuvre pour l'annulation de la modification. Une pétition nationale est à signer ; Nous vous la communiquerons par mail.

**C'EST TOUT LE SERVICE PUBLIC D'EDUCATION QUI EST VISE !**

**JP QARTIER  
et Joël DENNEULIN**

## Modification des décrets de 1950

### Baisse des salaires et accroissement de la charge de travail

Deux exemples concrets et édifiants :

**Agrégé-e de SVT** effectuant :

14 h de TP en groupe dont 4 h en Terminale.

3,5 h de cours dont 2 h en Terminale.

soient 17,5 h devant les élèves auxquelles s'ajoute 1 h de 1ère chaire pour un service dû de 15 h. Il touche donc cette année 3,5 HSA (heure supplémentaire annuelle).

Avec le nouveau décret il perdra l'heure de 1ère chaire (quasiment réduite à la Terminale) et verra son service augmenté d'une heure (car effectuant plus de 8 h devant des groupes de moins de 20 élèves).

**Perte de salaire** : 2 HSA (environs 9% du salaire annuel) pour le même travail !

Si par malheur cet enseignant assurait en plus l'heure de labo ce sont 3 HSA qui lui sont enlevées (12% du salaire) toujours à travail égal.

**Certifié-e de Génie Mécanique** effectuant :

15 h en BTS dont 12 de TP en groupe

Avec l'heure de 1ère chaire et les pondérations ces 15 h devant étudiants sont comptées pour 18,25 h pour un service dû de 18 h. Il touche donc 0,25 HSA.

Avec le nouveau décret il perdra l'heure de 1ère chaire (supprimée en BTS) et verra son service augmenté d'une heure (car effectuant plus de 8 h devant des groupes de moins de 20 élèves).

Ce professeur sera alors en sous-service et devra donc **assurer 2 h de cours supplémentaires** devant une autre section (équivalents à plus de 4 h de travail) à salaire égal !

Si il est encore difficile d'évaluer le nombre de collègues directement touché-e-s (sur les 500 000 enseignant-e-s concerné-e-s) par ces mesures (environs 35% des professeurs de lycée devraient perdre l'heure de 1ère chaire,) il faut dès aujourd'hui préparer notre riposte. Si les organisations syndicales se concertent actuellement sur une action commune (en décembre ?) l'UNSEN-CGT appelle l'ensemble des personnels à se réunir, à débattre sur leurs missions et temps de travail et à **se mobiliser contre ce projet !**

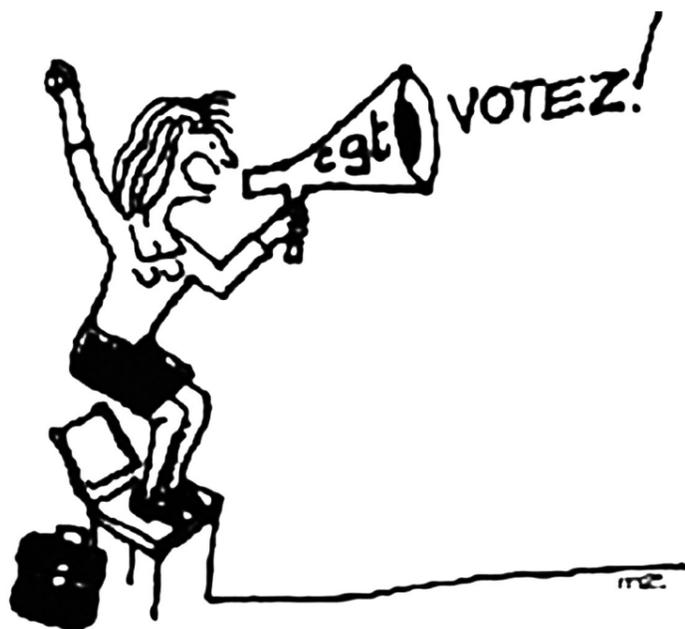
Des propositions d'actions sont d'ors et déjà en débat : grèves des sorties-voyages, motions en CA, conseil de classe silencieux, non rendus des notes ou des copies, refus d'avancer les frais de déplacement, refus des tâches supplémentaires, etc.

## ELECTIONS AU C.A. D'OCTOBRE 2006

# C'est bien ! Mais peut mieux faire !

Les résultats des élections des représentant-e-s des personnels enseignants au sein des conseils d'administration nous parviennent et l'on peut d'ores et déjà en tirer un premier bilan.

· Au niveau du nombre de voix, par rapport aux élections professionnelles de décembre 2006, la CGT EDUC'ACTION est en nette progression ! En ce qui concerne la représentation, nous gagnons des sièges dans les CA ! Résultats encourageants avec notamment : 4



sièges sur 7 au LPO de Saint Maximin devant la liste FSU, 3 sièges au Lycée Raynouard, 4 sièges au collège Cousteau de La Garde pour la liste CGT-Sud, 3 sièges au collège Marcel Pagnol de La Gaude, 3 sièges au collège Maurice Jaubert de Nice, 6 sièges au LP Valéry de Menton, etc. Ces résultats sont d'autant plus encourageants que nous progressons au niveau des collèges et des lycées sans perdre de notre représentation au sein des LP.

Cependant l'analyse fait apparaître un point négatif qu'il est important d'évoquer ; la multiplication de listes dites : " indépendantes ", " interne ", " **unis pour le LP...** ", " sans étiquette ". Ces listes, composées trop souvent de collègues qui ont une aversion des syndicats, mais qui savent bien nous demander des infor-

mations lorsque le besoin s'en fait sentir (mutations, promotions, etc.). Listes composées de personnes qui sont présentes au CA surtout pour défendre leur matière, leurs crédits d'enseignements, leurs commandes à la région, etc. ou qui tout simplement font banquette en attendant les petits fours de fin de conseil. Personnes qui n'ont que très rarement d'opinions sur les questions évoquées en CA. Mais qui trop souvent votent comme l'administration.

Aussi, au moment où le rapport sur les audits de modernisation préconise des bouleversements au niveau des pilotages des établissements scolaires, il y a lieu de s'inquiéter de cette prolifération de listes. En effet, l'autonomie qui serait laissée aux conseils pédagogiques des établissements dans la mise en place des horaires " annualisés " des élèves sera tributaire des positions prises par ces élu-e-s !

Et lorsque l'on sait que ce sont bien souvent des collègues qui sont pro-administration, quelquefois " acoquiné-e-s " au chef d'établissement (pour des raisons basement matérielles), contre les prises de position des syndicats il nous faudra être très vigilant-e-s.

C'est pourquoi, nous devons sans cesse expliquer à nos collègues les raisons de nos décisions prises en

CA. Décisions que nous devons au préalable préparer en utilisant l'heure syndicale, un droit trop peu utilisé. Organisée régulièrement, elle doit redevenir un moment fort de la vie syndicale au lycée et au collège.

Tous les électeurs et électrices doivent savoir pour qui et surtout pour quoi ils ou elles ont voté-e. Car combien de fois n'avons-nous pas entendu, " j'ai voté pour telle liste mais je me demande ce qu'ils font au CA ! ". Donc la prochaine fois, réfléchissez à ce qui a été fait au sein du CA.

Chacun et chacune doit savoir que se syndiquer n'est pas un acte dénué de sens. On ne peut pas indéfiniment " cracher " dans la soupe et venir quémander des informations lorsque le besoin s'en fait sentir !

Joël DENNEULIN

## Quelques résultats

(à l'heure où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore tous les résultats) :

LP P.Sola 3 sièges/7, Collège Jaubert Nice 3 sièges/7, Lycée du Golfe Gassin 2 sièges/7, LP Escoffier Cagnes/Mer 4 sièges/7, LP Hutinel Cannes 4 sièges/7, Collège Pagnol La Gaude, 3 sièges/7, Lycée Apollinaire Nice 1 sièges/7, LP La Coudrelière Six Four 3 sièges/7, LPO St Maximin 4 sièges/7, Lycée Raynouard Brignolle 3 sièges/7, LP De Croisset Grasse 3 sièges/7, LP Magnan 1 siège/7, LP J.Dolle 2 sièges/7, LP Blum Draguignan 2 sièges/7, LP Valéry Menton 6 sièges/7!...

A cela s'ajoute les résultats aux élections des Tos la Cgt est la 1<sup>o</sup> organisations. Pour les 3 CTP la Cgt prend 1/3 des sièges (10 sièges/31) devant la Fsu 7 sièges, Fo 4 sièges, l'alliance Cgc-Cftc 4 sièges, l'Unsa 3 sièges et la Cfdt 3 sièges.

La Cgt Educ'Action organise une formation pour ses élu-e-s aux Conseils d'Administration, elle se tiendra fin novembre début décembre sur le plan académique. Si vous êtes intéressé-e-s contactez Joël Denneulin au 06 62 01 08 93 ou par mail à [cgteducation06@wanadoo.fr](mailto:cgteducation06@wanadoo.fr)

## Les Brèves

### Motion d'actualité votée à l'unanimité lors du Congrès académique de l'Ursden de Nice

- Les délégué-e-s du Congrès académique de l'Ursden de Nice appellent l'ensemble des syndiqué-e-s, des salarié-e-s à réagir à la situation économique et sociale.

- Le gouvernement, après le mouvement victorieux du CPE ne veut toujours pas entendre les salarié-e-s. Il ne répond qu'aux attentes des grands patrons. Toute sa politique vise à précariser les salariés et à enrichir les plus favorisés. C'est pourquoi nous condamnons la casse organisée du service public avec la suppression annoncée de 15 000 emplois dans la Fonction publique dont 7000 dans l'Education nationale.

- Nous dénonçons la privatisation du service public de l'énergie (EDF-GDF) et la suppression envisagée de 20 000 emplois.

- Nous nous opposons à la chasse aux enfants et aux parents sans papier ; nous refusons la politique sécuritaire et discriminatoire mise en place contre les salariés, contre les immigré-e-s et contre les plus démuné-e-s.

- Toutes les dispositions prises par ce gouvernement contre les salarié-e-s et contre celles qui les défendent sont à combattre. Après une longue série d'atteintes au droit du travail portées par ordonnances, décrets estivaux ou amendements parlementaires votés à la sauvette, après l'acharnement judiciaire contre des syndicalistes, le gouvernement intervient pour casser les jugements prononcés en faveur des salarié-e-s dans les Prud'hommes.

· Nous dénonçons les atteintes à la démocratie (annonce par le gouvernement du nombre de postes aux concours de recrutement des enseignant-e-s avant le vote du Parlement, signature du protocole " Direction d'école " avec un seul syndicat minoritaire, contrôle des méthodes de lecture...)

· Nous dénonçons la politique ségrégationniste du pouvoir annoncée par le projet de suppression de la carte scolaire.

· Le Congrès condamne un budget de l'Education en baisse constante alors que les fonds publics sont donnés à l'enseignement privé.

· Nous appelons à soutenir toutes les luttes engagées pour défendre les droits des salarié-e-s, les droits de l'Homme et la démocratie. Le Congrès a élu une Commission Exécutive de 22 membres (12 femmes, 10 hommes, 8 Plp, 8 enseignant-e-s du 1<sup>o</sup> degré, 5 certifié-e-s, 1 agrégé, 7 Varois-e-s, 15 issu-e-s des A.M. une liste où la parité homme femme est affirmée, une liste représentative de la diversité professionnelle et géographique de nos adhérent-e-s) dont voici la liste

Vous souhaitez connaître les textes votés, ils sont en ligne sur notre site, sinon nous pouvons vous les adresser sur simple demande à [sden1d06@free.fr](mailto:sden1d06@free.fr) ou en nous le demandant par courrier à Cgt-Educ'Action 4 place St François 06300 Nice.

**La Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice connaît un fort développement, n'hésitez pas, refusez l'impasse des syndicats autonomes rejoignez nous !**

## Congrès Académique de la Cgt-Educ'Action



Il s'est tenu à Cannes le 3 octobre, les résolutions amendées et adoptées paraîtront dans le prochain Bulletin Internet.

### Le Congrès en chiffres:

Plusieurs dizaines de délégué-e-s représentant près de 60% des adhérent-e-s. Un rapport d'activité présenté par Cédric Garoyan voté à l'unanimité. Une résolution d'orientation largement amendée avant et pendant le congrès, adoptée elle aussi à l'unanimité, un texte sur le fonctionnement et le développement du syndicat adopté lui aussi à l'unanimité. Une motion d'actualité que nous publions ci-après :

## IUFM



Une première dans l'Académie de Nice... La Cgt-Educ'Action présente une liste au Conseil d'Administration (collège des usagers) de l'IUFM. Au moment où sont écrites ces lignes, nous ne connaissons pas les résultats de ces élections, mais la présentation de cette liste est déjà un succès en soi...

### La liste Cgt :

HOURTIC Florence, EPE2, Centre IUFM Stephen LIEGEARD Nice, SURMONT Marie, EPLC1, Centre IUFM Georges V Nice, RIBIERE Alice, EPLC1, Centre IUFM Georges V Nice, KNECHT Fanny, EPE2, Centre IUFM Stephen LIEGEARD Nice, TERRAS Philippe, EPE1, Centre IUFM Draguignan.

# AUDITS MINISTERIELS OU PILOTAGE COMPTABLE DU SYSTEME EDUCATIF

Il n'y aurait rien de critiquable à ce que le gouvernement, conscient de l'enjeu politique fondamental pour l'avenir de notre société que représente l'éducation, réalise des audits sur l'Education Nationale si c'était dans le but d'améliorer la démocratisation du système éducatif et la réussite de tous les élèves

Il n'en est malheureusement rien. Les deux derniers audits publiés ne font que confirmer la politique suivie par le gouvernement : le ministère des finances fixe les économies à réaliser (entendez le nombre de postes à supprimer) puis le ministère de l'Education Nationale s'exécute en s'appuyant sur des audits qui n'ont de raison d'être que de justifier a posteriori les mesures prises. C'est la démarche suivie pour la modification des décrets de 1950 où la diminution des postes est votée à l'assemblée avant que le décret qui met en œuvre cette diminution ne soit même présenté au CTPM (Comité Technique paritaire Ministériel).

Cette démarche illustre clairement la vision qu'ont nos gouvernants de l'Ecole. Elle n'est à leurs yeux qu'un service auquel on peut, on doit, appliquer les principes de management utilisés dans les entreprises (critères de productivité, de rentabilité), un service qui peut d'ailleurs être confié à des entreprises privées, mis en concurrence (cf. le projet de traité européen). Comme si l'on pouvait chiffrer la formation de l'être humain, son épanouissement personnel ! Comme si on pouvait chiffrer la rentabilité des moyens supplémentaires rendus nécessaires par la diversité et l'hétérogénéité des élèves !

Les 2 audits sur les grilles horaires des collèges et des lycées généraux et technologiques partent donc d'un constat partagé par tous : nombre inacceptable et ne diminuant pas des sorties de jeunes sans qualification du Système Educatif, taux de redoublements trop élevé, taux stagnant d'accès au bac, etc.

Mais ils dénoncent également un coût prétendument trop important par rapport aux autres pays. Ils omettent de préciser que ces coûts comprennent les pensions des retraités, en augmentation comme dans toute la société française, qu'ils reflètent l'augmentation générale du niveau de qualification de la population et qu'ils sont inférieurs à ceux qui sont constatés en Italie, au Danemark, en

Norvège, aux Etats-Unis...

Mettant en relation ces constats, ils en déduisent un manque de performance du Système Educatif français.

D'où les seules solutions proposées par les auteurs de ces audits : baisser de 20% le coût de l'Ecole, concrètement en supprimant 24.000 postes !

Plusieurs axes, applicables dès 2007, permettraient d'atteindre cet objectif :

- Définir localement 20% des horaires en fonction " d'objectifs de progrès ". En clair, réduction des horaires obligatoires (au socle commun en collège) avec annualisation de ces horaires. Les 20% restants permettront de différencier les établissements en assurant soit des enseignements de qualité pour l'élite, soit la " découverte professionnelle " pour les plus défavorisé-e-s.

- Pilotage du système par objectifs et non en moyens (application de la LOLF).

- Diminution des redoublements sans donner les moyens d'éviter ces échecs, l'objectifs étant de faire des économies. L'éducation prioritaire est notamment absente de ces audits.

- Suppression des dédoublements (en particulier suppression des groupes de langue inférieurs à 15 élèves).

- Allongement de 2 semaines de l'année scolaire en déplaçant le bac sur juillet, mesure couplée à l'annualisation des cours.

- Remise en cause de la diversification : suppression d'une option de détermination en 2nde pour pouvoir rendre obligatoire la LV2, suppression des IDD en 5ème pour permettre l'introduction de la LV2.

En poursuivant ainsi le travail de discrédit du Système Educatif français et de ses personnels, en poursuivant et amplifiant la chasse aux fausses économies (suppression des enseignants à effectif zéro dans le 1er degré, suppression des décharges dans le second degré, etc.) le gouvernement enterre les quelques progrès réalisés ces dernières années (TPE, IDD par exemple) et bloque toute évolution, pourtant nécessaire, du système éducatif. Il poursuit la démolition du Système Educatif pour mieux le démanteler. Guidé par son seul souci de gestion financière il renforce les inégalités, développe le tri social, augmente les sorties de jeunes sans qualification du système éducatif, le taux de redoublement...

# CONTRACTUEL-LE-S :

## passage en CDI



La mise en application de la loi sur les CDI tarde à se faire sur l'Académie de Nice. Comme d'habitude, nous sommes à la traîne.

Au mois d'octobre, nous avons eu deux groupes de travail sur la mise en application de la loi. Les objectifs de ces réunions étaient de mettre en place les critères pour avoir droit à un CDI lorsqu'on est contractuel ou MAGE.

Le législateur a prévu deux cas : soit le collègue a atteint 50 ans avant le 1er juin 2004 et au plus tard le 31 août 2005, soit le collègue ne les a pas atteints à cette date.

(CF texte de loi n°2005-843 du 26 juillet 2005). Rappelons que cette loi est une mise en adéquation avec la loi européenne qui dit : " 6 contrats en CDD, le septième est un CDI ". La loi européenne ne prévoit pas de quotité de travail.

**Il nous paraît important et urgent de recenser les collègues non titulaires qui travaillent depuis au moins 6 années même à temps incomplet afin que nous engagions des procédures communes en demandant un référé pour aller plus vite pour nos collègues. Nous devons très vite obtenir un jugement favorable à nos collègues non titulaires afin de leur faire obtenir un CDI.**

Ces critères seront appliqués à nos collègues des MGI, des GRETA et des CFA. Mais il n'est pas question d'une quelconque carrière avec avancement d'échelon et augmentation de salaire.

La rupture du CDI pourra être à l'initiative du collègue ( démission, refus de poste... ) ou à l'initiative de l'administration : inaptitude physique, insuffisance professionnelle, fin du besoin...

Dans ce cas, avant d'entamer une procédure de licenciement, l'administration fera des propositions de reconversion par exemple au collègue. C'est bien le seul point positif, nos collè-

gues qui n'auront plus de poste car il n'y aura plus de besoin, ils auront un licenciement avec indemnités.

**Pour les MAGE, ils passeront en CDI. Ils n'ont pas le choix de rester MAGE ou de signer un CDI. Mais ils gardent leur grille d'avancement d'échelon et donc l'augmentation de salaire qui en découle. Par contre, nous avons souligné que ce contrat permettrait de licencier un MAGE notamment dans les disciplines très rares comme l'allemand par exemple. Le rectorat nous a affirmé que les MAGE restent dans une logique de garantie de réemploi.**

Nous avons demandé au Rectorat que lorsqu'un MAGE ou un contractuel ferait l'objet d'une procédure disciplinaire, les représentants des personnels soient réunis en commission comme auparavant.

**Nous avons exigé que la grille d'avancement des MAGE soit mise en application pour les contractuels.**

**Pour les GRETA, les contrats sont tous par année civile sauf pour le GRETA Hôtelier - Tourisme qui fonctionne par année scolaire. M. PETIT ( DAFPIC), nous a affirmé que les contractuels seraient passés en CDI si les conditions sont remplies. Il nous a précisé que les contrats partant du 1er janvier, les personnels sont avertis au 1er novembre du renouvellement de leur contrat mais que les GRETA avaient perdu des marchés de formation et que si les besoins n'existent plus les contrats ne seront pas renouvelés et pas en fonction du passage en CDI.**

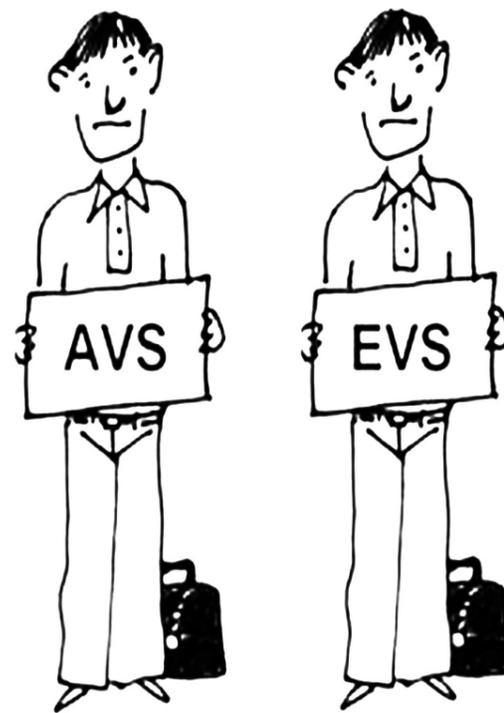
Il nous semble important que les collègues non titulaires prennent contact avec des représentants de l'URSDEN CGT de l'Académie de Nice afin de pouvoir les défendre le plus rapidement possible.

**Corinne GELEY**

### Les Brèves

## EVS Var

L'Inspection académique du Var a recruté environ 250 EVS à la rentrée pour les écoles dans le cadre du protocole de direction d'école signé uniquement par l'Unsa. L'IA charge un EPLE de gérer les EVS d'un secteur. Le proviseur est chargé de signer les contrats des EVS recrutés préalablement pour des charges administratives dans les écoles mais aussi pour accompagner les professeurs des écoles de classes spécialisées. Il doit demander l'accord du CA de l'établissement. C'est ainsi que le proviseur du lycée de St Maximin a demandé au CA de l'autoriser à signer les contrats de 32 EVS recrutés par l'IA sur le secteur de St Maximin. Le vote est intervenu après une heure de débat entre les professeurs, les parents et les représentants de la mairie et du groupement de communes. Le non fut majoritaire!!! Le proviseur n'est donc pas autorisé par le CA à signer ces contrats. Le débat a porté sur la précarité inacceptable de ces emplois, le manque de formation des personnes recrutées pour s'occuper d'enfants même avec un PE, sur la nécessité d'embaucher des per-



sonnels titulaires. Après une année douloureuse au LPO de St Maximin où 11 contrats précaires furent recrutés à l'ouverture du lycée puis non renouvelés au bout de 6 mois pour 5 d'entre eux et au bout de 12 mois pour 4 autres, les élus du CA ont refusé par ce vote la précarité.

Après cette déconvenue pour l'Inspection académique du Var, un autre EPLE fut chargé de prendre en charge les EVS. Le CA du collège H Matisse de St Maximin a autorisé la principale du collège à signer les contrats. Ainsi, le vote du Ca du lycée de St Maximin considéré par l'administration comme inacceptable fut en quelque sorte annulé.

L'UD-CGT 83, à la demande du Sden 83, a sollicité une entrevue avec l'inspecteur d'académie afin d'examiner la question des emplois de vie scolaire.

Valérie Hible, déléguée CGT, LPO de St Maximin.

# Cgt-Educ'Action de l'Académie de Nice

## Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

La Cgt-Educ'Action de l'Académie et du département des A.M.  
Sden-Cgt-Educ'Action - 4, place Saint-François - 06300 Nice - Tél : 08.73.68.08.50

### Cgt - Educ'Action Secrétaire Académique :

Cédric GAROYAN  
Tél. 04.93.22.04.30 • 06.75.74.14.22  
10, avenue des Tuilières  
06800 Cagnes-sur-Mer  
cgaroyan@yahoo.fr  
<http://ursdencgtnice.free.fr>

### Cgt - Educ'Action 06 Secrétaire départemental

Joël DENNEULIN  
Tél. :04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93  
171, rue Max-Jacob - 06600 Antibes  
E-mail:cgteduction06@wanadoo

### 1<sup>er</sup> degré 06 :

Yvon GUESNIER  
Tél. 06.63.57.64.72  
E-mail:sden1d06@free.fr  
Site internet : <http://sden1d06.free.fr/>

### 2<sup>e</sup> degré 06 :

E-mail : sden2d06@free.fr

### Trésorier du 06 :

Renaud DE VARENT  
Sden-Cgt - 4, place Saint-François  
06300 Nice  
Répondeur : 08.73.68.08.50  
E-mail: sden06@free.fr

### Cgt - Educ'Action 83 Secrétaire départementale du Var :

Corinne GELEY  
Tél./fax : 04.94.45.23.14  
725, Chemin des Vernedes  
17, Clairières des Vernedes  
83480 Puget  
corinne.geley@laposte.net

### 1<sup>er</sup> degré 83 : Sandrine BLONDY

Tél. : 06 11 77 62 69  
E-mail : sden.cgt.ld.var@free.fr

Trésorière du Var : Dominique MOTAY  
115, rue Vincent Truc - 83220 Le PRADET  
Tel. 04.94.14.02.94  
Mail : domi.motay@tele2.fr

**Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat**  
**Adhérez !**

Bulletin d'adhésion à retourner : **Cgt-Educ'Action Sden-Cgt - 4, place Saint-François - 06300 Nice**

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à une déduction fiscale sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né-e le : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Adresse E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Grade (Plp, P.E. Instit, Certifié...): \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_

Hors-classe : oui-non

Fonction : ZIL, Adjt-e-, Dir, Cons. pédagogique ... : \_\_\_\_\_ Temps plein - Temps partiel : quotité \_\_\_\_\_ %

Je désire adhérer au Sden-Cgt

Je paye par prélèvement automatique (mensuel): j'envoie un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature :

Dans toute la CGT, le taux de cotisation est de 1% du salaire net. Le tableau ci-dessous peut vous aider à établir le montant :

Cotisation par mois	1 <sup>er</sup> éch.	2 <sup>e</sup> éch.	3 <sup>e</sup> éch.	4 <sup>e</sup> éch.	5 <sup>e</sup> éch.	6 <sup>e</sup> éch.	7 <sup>e</sup> éch.	8 <sup>e</sup> éch.	9 <sup>e</sup> éch.	10 <sup>e</sup> éch.	11 <sup>e</sup> éch.
Instituteur/trice				13,70 €	14,10 €	14,40 €	14,70 €	15,50 €	16,30 €	17,30 €	19,00 €
Certif., Prof. Ecole, CPE, PLP, PEPS	10,80 €	10,80 €	14,60 €	15,30 €	16,20 €	17,20 €	18,30 €	19,60 €	20,90 €	22,60 €	24,30 €
Certif. Hors-classe	18,30 €	20,70 €	22,20 €	23,70 €	25,70 €	27,40 €	28,90 €				
Agrégé-e	14,00 €	16,20 €	17,60 €	19,10 €	20,50 €	21,90 €	23,50 €	25,30 €	27,10 €	28,90 €	30,40 €

Si vous avez été promu-e, votre prélèvement mensuel sera augmenté à hauteur de la cotisation correspondant à votre échelon. N'hésitez pas à faire connaître tout changement de situation (temps partiel, retraite...) qui n'aurait pas été pris en compte dans le calcul de votre cotisation.

MI-SE **10,80 €** par mois  
Stagiaires IUFM **10,80 €** par mois  
Vacataires **6,20 €** par mois  
Aides-éducateurs/trices/  
Assistant-e d'éducation **7,80 €** par mois  
E.V.S. **3,90 €** par mois

Etudiant-e : cotisation **annuelle 23,00 €**

Vous travaillez à mi-temps, à temps partiel : calculez votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

**Agrégé-e Hors-classe, Maître-sse auxiliaire, contractuel-le, PEGC, personnel de direction, professeur-e d'université, autres catégories... :**  
calculez votre cotisation sur 1% du salaire mensuel ou prenez contact avec le syndicat.

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEIPCA - La Trinité